

SURFACE TOTALE DU PAP: 04a15ca
Cadastre N° 3353/7261 - 04a08ca
Cadastre N° 3354/7212 - 00a07ca

LOT A		01a39ca	
50	69,5	-	166,8
100	3 oc	-	1-u
tp	hc-10,3	II	R+II

LOT B		01a44ca	
50	72	-	172,8
100	3 oc	-	1-u
tp	hc-10,3	II	R+II

LOT C		01a17ca	
45	58,5	-	140,4
90	3 oc	-	1-u
tp	hc-10,3	II	R+II

SURFACE TOTALE A CEDER: 00a15ca (3.6%)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou ilot

LOT/ILOT	surface d'emprise au sol (m²)		surface constructible brute (m²)		type et nombre de logements	type de toiture (m²)	nombre de niveaux	
	min	max	min	max			min	max

type, disposition et nombre des constructions hauteur des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Nombres de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous sol

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x-maisons isolées
- x-mj x-maisons jumelées
- x-mb x-maisons en bande

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant corps

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute à dédier de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EV espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- espace extérieur partiellement scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton/ piste cyclable/ zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Infrastructures techniques

- retenition à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Fond de plan:

- levé topographique (PLAN TR-INGEENING)
- mesurage (932 du 11/08/2016 de BEST G.O.)

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Délimitation des lots / ilots

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal
- ilot projeté

Plantations et murets

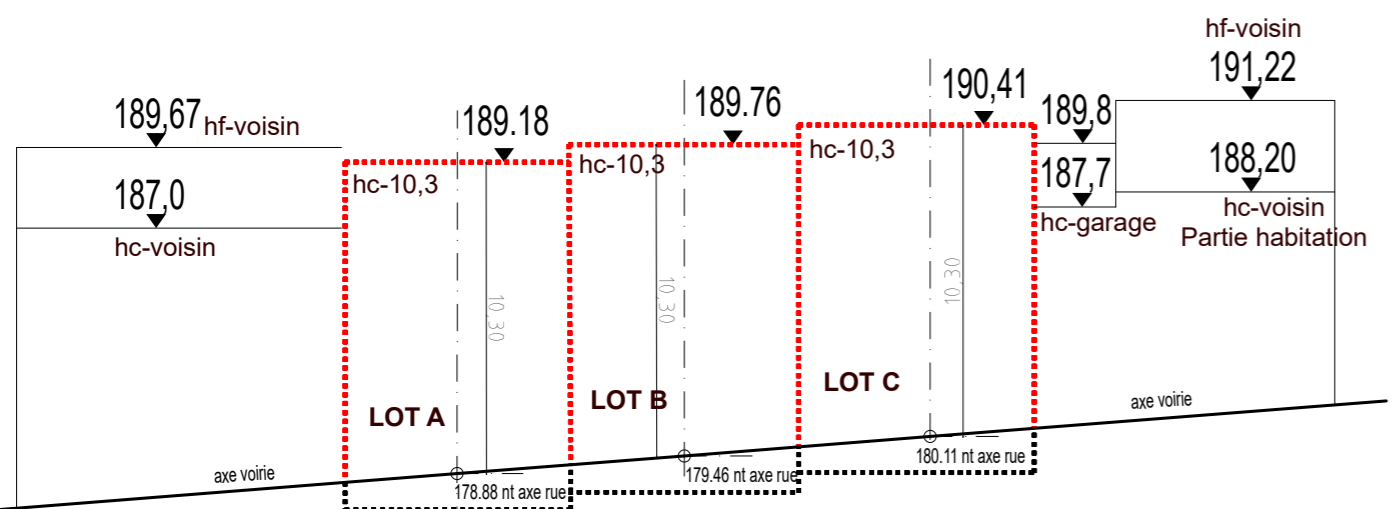
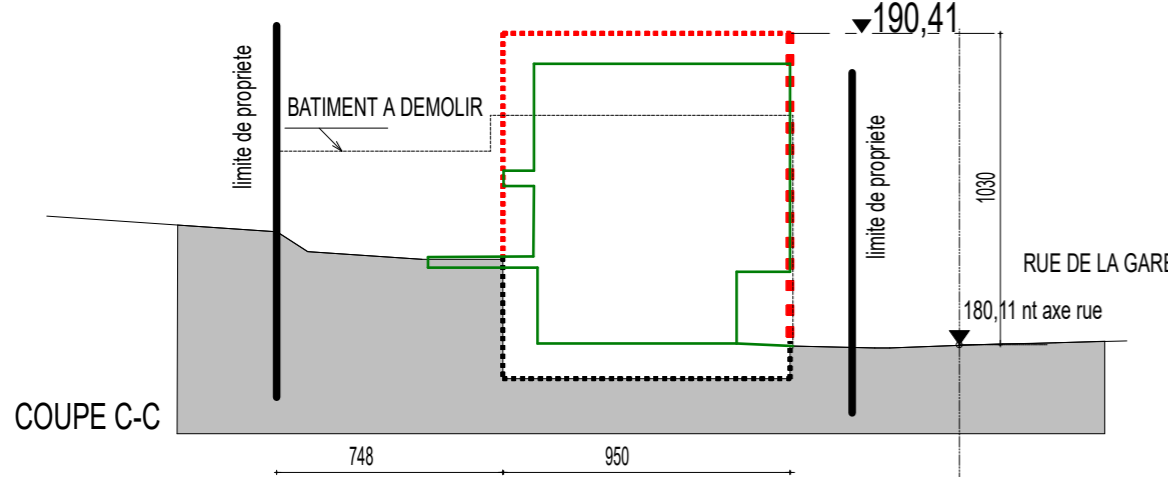
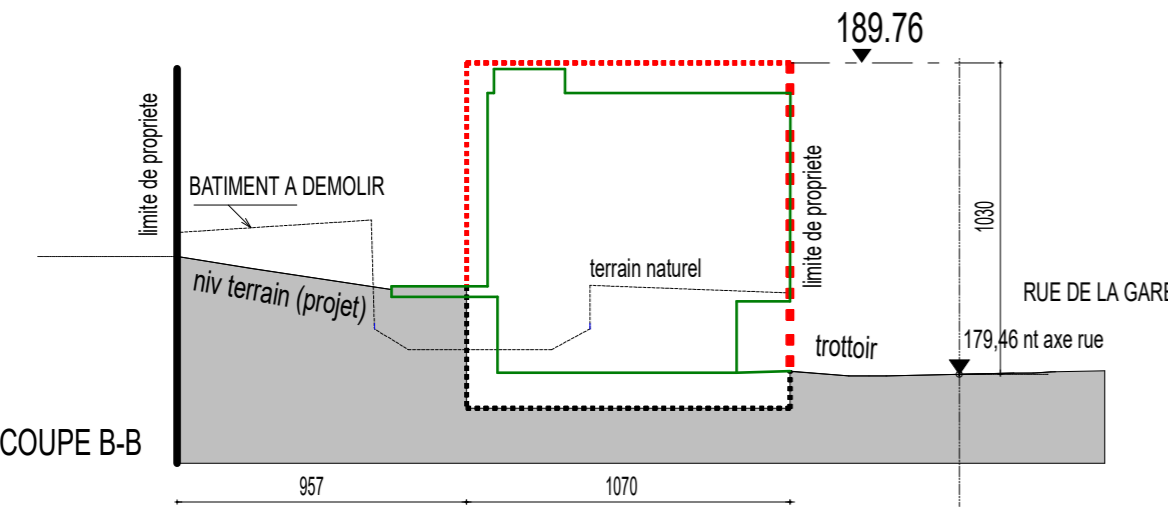
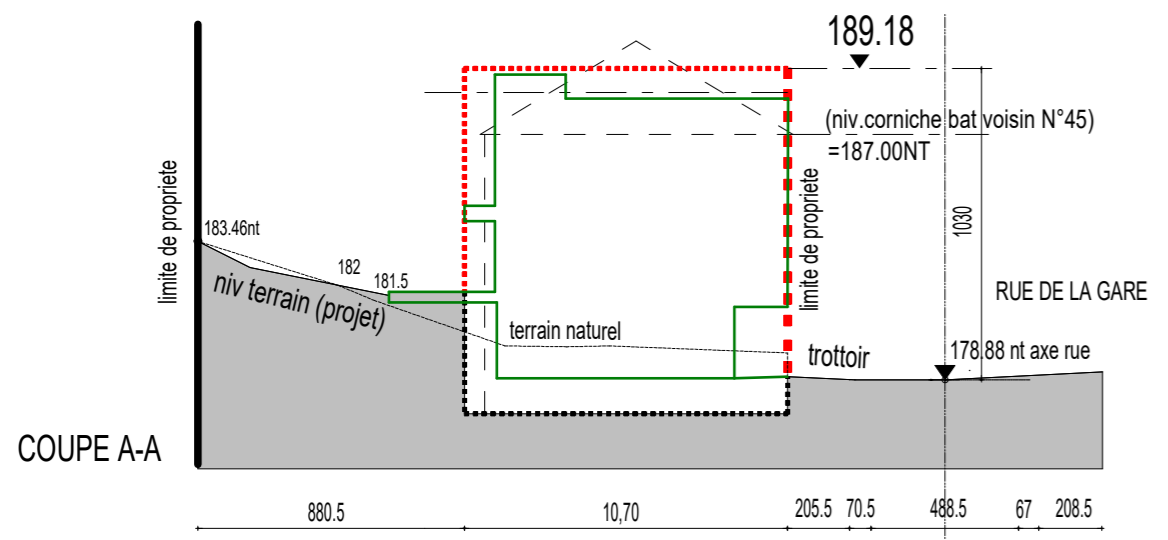
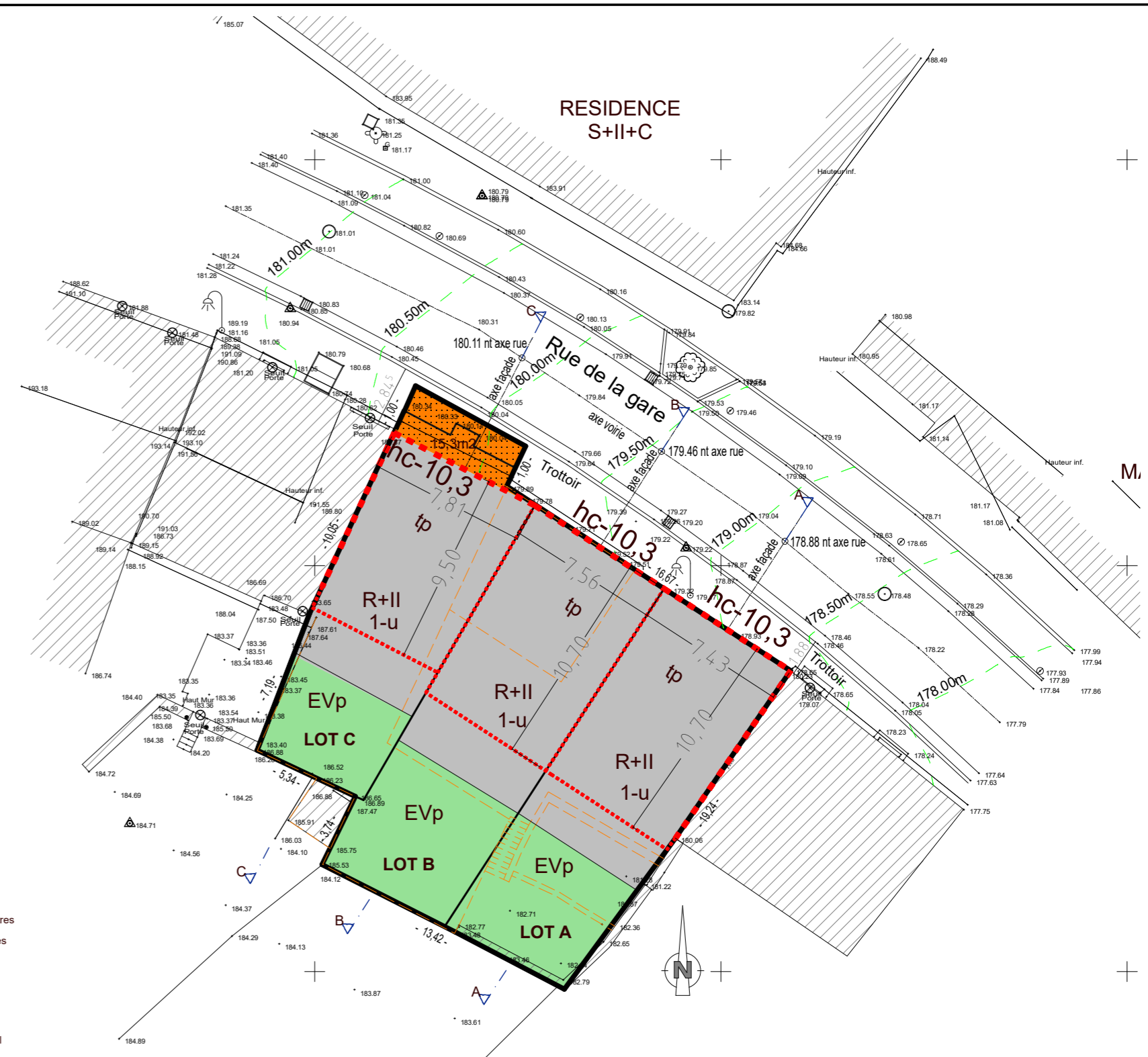
- arbre à moyenne ou haute tige projetée / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée /haie à conserver
- muret projeté /muret à conserver

Servitudes

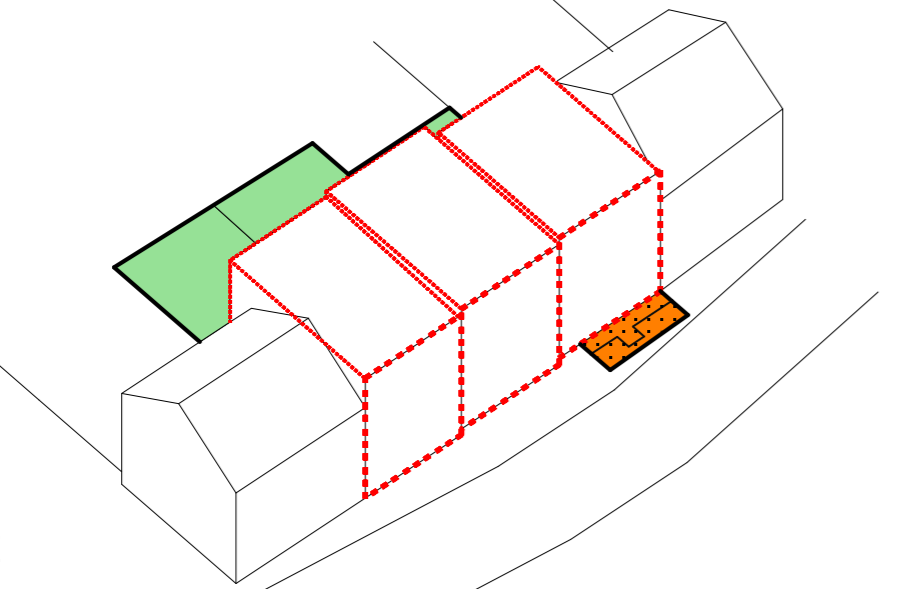
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Légende complémentaire

- Cote minimum
- Cote maximum
- Accès garages
- Gabarit théorique
- Tracé et direction de coupe
- Canalisation mixte existante
- Modélage du terrain projeté
- position indicative et non obligatoire du profil des constructions futures
- Element à démolir



FAÇADE - RUE DE LA GARE



AXONOMETRIE

REVISION	DATE	REMARQUES
Projet N°	16-03	Plan N° PAP001 Date 30.07.2018 Echelle 1/250
Projet	Document CONSTRUCTION DE MAISONS EN BANDE LOT A,B,C 49, RUE DE LA GARE, L-5540 REMICH PARTIE GRAPHIQUE	
Auteur du Projet	Maitre d'ouvrage joanna KOSCIELNA ARCHITECTE 1, rue EUGENE WELTER L-2723 HOWALD TEL. 45 32 69 GSM. 621 192 417 FAX. 26 20 25 02 M.ROLAND BONENBERGER- B.F. INVEST S.A. 19 Z.I. TRIANGLE VERT L-5691 ELLANGE	
ARCHITECTE	M.O.	pour accord

CE PLAN EST ET RESTE LA PROPRIETE DE L'ARCHITECTE ET NE PEUT ETRE TRANSMIS A UN TIERS SANS SON AUTORISATION. CHAQUE NOUVELLE VERSION DE CE PLAN, RESPECTIVEMENT REVISION, ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. LES PLANS DE DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR ET D'AVANT-PROJET NE SONT NULLEMENT DES PLANS POUR L'EXECUTION ET LA CONSTRUCTION. LE MAITRE D'OUVRAGE S'ENGAGE A FAIRE REALISER DES ANALYSES DE SOL ET UN ETAT DES LIEUX CONTRADICTOIRE EN CAS DE MITOYENNETE PAR UNE PERSONNE COMPETENTE AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX. TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES NIVEAUX SONT DONNES A TITRE INDICATIF, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES BATIMENTS ET LES CANALISATIONS EXISTANTS. L'ENTREPRENEUR CHARGE DES TRAVAUX EST TENU DE CONTROLER TOUTES LES COTES AVANT D'EXECUTER LES TRAVAUX. IL DEVRA SIGNALER SANS DELAI A L'ARCHITECTE TOUTE DIFFERENCE CONSTATEE MEME MINIME. POUR L'EXECUTION, AUCUNE MODIFICATION NE PEUT ETRE APPORTEE AUX PLANS SANS L'AUTORISATION ECRITE DE L'ARCHITECTE. IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE MESURER UN DESSIN NON COTE EN VUE D'UNE EXECUTION PREMATUREE SANS CONSULTER L'ARCHITECTE. LE NON RESPECT DE CETTE NOTE ENTRAINE L'ENTIERE ET EXCLUSIVE RESPONSABILITE DE L'EXECUTANT.